



# **Mémoire d'Accord**

**Entre**

**La Ville de Bruxelles**

**Et**

**L'Institut de l'Economie Positive**

**LA VILLE DE BRUXELLES**, commune de Belgique, capitale de la Belgique, capitale de la Fédération Wallonie Bruxelles, capitale de la Communauté flamande, représentée par Monsieur Philippe Close, en sa qualité de Bourgmestre détenteur du pouvoir exécutif au niveau communal, d'une part,

Et

**L'INSTITUT DE L'ECONOMIE POSITIVE (IEP)**, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro de 518 553 276 R.C.S. Nanterre au capital social de 1 674 810 euros dont le siège social est au 1 place Victor Hugo 92400 Courbevoie, France, représenté par Madame Tcherkoff, en qualité de Présidente, d'autre part.

**CONSIDERANT :** Que la ville de Bruxelles est une commune de Belgique de 183 287 habitants, capitale de la Belgique. Que la ville de Bruxelles est située au centre de la région de Bruxelles-Capitale et est entourée par d'autres communes qui constituent avec elle cette région de 19 communes peuplée de 1 211 026 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En 2020, la ville de Bruxelles fait le choix de calculer pour la première fois son indice de positivité. L'indice de positivité constitue un outil de mesure de la performance et de dialogue permettant de démontrer l'impact positif de la ville de Bruxelles.

**CONSIDERANT :** Que l'IEP fait la promotion d'une économie qui se préoccupe des générations futures. L'économie positive propose un nouveau modèle où les richesses créées ne sont pas une fin en soi mais un moyen pour servir une croissance positive, durable et inclusive.

Pour permettre à ce nouveau paradigme de devenir la référence, et accompagner les acteurs économiques dans leur transformation positive, il est nécessaire de pouvoir évaluer les progrès accomplis ainsi que ceux qu'il reste à faire pour mieux prendre en compte l'intérêt des générations futures.

C'est pour cette raison que l'Institut de l'Economie Positive a créé les indices de positivité des nations, des territoires et des entreprises. Ces indices constituent une mesure alternative de la richesse et de la performance pour les acteurs publics et privés et analysent la capacité des acteurs à placer l'altruisme et l'intérêt des générations futures au cœur de leurs priorités.

Ils ont pour objectif de constituer de nouveaux référentiels permettant d'assurer le suivi des progrès accomplis en matière de performance durable. Ces nouveaux outils doivent servir de boussoles pour mieux orienter la prise de décision et l'action des parties prenantes autour d'objectifs partagés.

## **RECONNAISSANT :**

La volonté de la ville de Bruxelles de calculer son indice de positivité.

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

### **Article 1 : Objet du Mémorandum d'Accord**

Ce Mémorandum d'Accord vise à consolider le dialogue structurant des deux parties, dans l'objectif de formaliser ultérieurement leur engagement par la signature d'un contrat entre l'IEP et la ville de Bruxelles (ci-après le « Contrat »), portant sur le calcul par l'IEP de l'Indice de positivité de Bruxelles.

### **Article 2 : Engagement des parties**

Les parties s'engagement mutuellement à mettre en place les conditions nécessaires à l'élaboration et la signature d'un contrat portant sur la prestation par l'IEP du calcul de l'indice de positivité (ci-après la « Prestation ») tel que cité à l'article 1 et en annexe des présentes.

En tant qu'expert en économie positive et sur la base des travaux menés autour des indices de positivité des entreprises et des territoires, l'IEP propose le dispositif détaillé en annexe.

En tant que ville pionnière en matière d'évaluation de sa positivité et souhaitant aller plus loin, la ville de Bruxelles s'engage à prendre un engagement ferme sur les modalités de déploiement de l'indice de positivité, en signant un contrat avec l'IEP dans le délai susvisé à l'article 3 et portant sur l'objet cité à l'article 1.

### **Article 2 : Coûts**

Les Parties s'entendent que la Prestation décrite à l'article 2 et en Annexe 1 est évaluée à 24 000 € HT. Les modalités de paiement à l'IEP seront définis lors de la signature du Contrat.

### **Article 3 : Durée du Mémorandum d'Accord**

Le Présent Mémorandum d'Accord entre en vigueur à compter de la date de la signature des parties et reste valide pour une durée de deux (2) mois, au terme duquel les Parties s'engagent à signer un contrat portant sur l'objet cité à l'article 1.

Au terme du Mémorandum d'Accord, ou avant son terme, les parties détailleront les conditions de la prestation par la signature d'un engagement écrit entre la ville de Bruxelles et l'IEP.

La durée du Mémorandum d'Accord peut être modifiée à la demande de l'une ou l'autre partie.

### **Article 4 :**

Le présent Mémorandum d'Accord ne remplace pas, ni ne modifie les contrats en vigueur entre les parties au moment de sa signature et porte sur un engagement futur de collaboration.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé le présent Mémorandum d'Accord en double exemplaire, en français.

A [Ville], le [Date]

<b>La ville de Bruxelles</b>	<b>INSTITUT DE L'ECONOMIE POSITIVE</b>
Philippe CLOSE Bourgmestre	Jacques ATTALI Président du Conseil de Surveillance
	Audrey TCHERKOFF Présidente

## MESURER L'INDICE DE POSITIVITÉ DE BRUXELLES

### 1. Introduction : l'économie positive et les indices de positivité

**L'économie positive est une économie qui se préoccupe des générations futures.** Elle propose un nouveau modèle où les richesses créées ne sont pas une fin en soi mais un moyen pour servir une **croissance positive, durable et inclusive**.

Pour permettre à ce nouveau paradigme de devenir la référence, et accompagner les acteurs économiques dans leur transformation positive, il est nécessaire de pouvoir **évaluer les progrès accomplis ainsi que ceux qu'il reste à faire pour mieux prendre en compte l'intérêt des générations futures**.

C'est pour cette raison que l'Institut de l'Economie Positive a créé les indices de positivité des nations, des territoires et des entreprises. Ces indices constituent une **mesure alternative de la richesse et de la performance** pour les acteurs publics et privés et **analysent la capacité des acteurs à placer l'altruisme et l'intérêt des générations futures au cœur de leurs priorités**. Ils ont pour objectif de constituer de nouveaux référentiels permettant d'**assurer le suivi des progrès accomplis en matière de performance durable**. Ces nouveaux outils doivent servir de **boussoles pour mieux orienter la prise de décision et l'action des parties prenantes autour d'objectifs partagés**.

### 2. L'indice de positivité des villes

La première version de l'indice de positivité des villes a été préfigurée à partir de 2013, et évoquée pour la première fois dans le **rapport « Pour une économie positive » remis au Président de la République française François Hollande**, en complémentarité des indices de positivité des nations et des entreprises.

L'objectif de l'indice de positivité des villes est de constituer un **référentiel de suivi du progrès des villes en termes de performance durable**.

Une première version de l'indice des villes a été créée dans le cadre du Forum de l'économie positive du Havre (LH Forum), en 2015 en collaboration avec les villes du Havre, de Bordeaux et d'Aix en Provence et de la Fabrique Spinoza. Aujourd'hui, cet indice a été revu afin de le rendre plus agile et cohérent avec le développement d'autres indices de positivité des territoires, comme celui des départements.

Ce nouvel indice est composé de **5 dimensions (environnement positif, dynamique positive, inclusion positive, cadre de vie positif et gouvernance positive)** et de **26 indicateurs** qui sont détaillés aux pages suivantes.

#### ARCHITECTURE DE L'INDICE DE POSITIVITE DES VILLES

DIMENSION
ENVIRONNEMENT POSITIF

**DYNAMIQUE POSITIVE**

**INCLUSION POSITIVE**

**CADRE DE VIE POSITIF**

**GOUVERNANCE POSITIVE**

3. **Pourquoi mesurer l'indice de positivité de Bruxelles ?**

- Devenir l'une des **premières villes à mesurer sa positivité** et positionner Bruxelles comme un véritable territoire **chef de file en matière d'économie positive**
- Doter la ville d'un **nouvel outil de mesure globale et de KPI pour évaluer son action et ses résultats dans une perspective de long terme**
- **Explorer de nouvelles approches de l'évaluation des politiques publiques**, autour d'un outil « **grand public** » accessible à tous et pouvant fournir un **cadre innovant** pour le **dialogue entre toutes les parties prenantes de la ville**
- Définir des **axes de progrès** et **améliorer graduellement chaque année la performance de la ville selon ces axes**
- Etablir un **cadre de référence** pour procéder aux comparaisons : soit année après année pour votre ville, soit avec d'autres villes engagées dans cette démarche de positivité
- **Redonner du sens** à l'action publique, au-delà d'un simple outil de mesure
- **Innover** grâce à un outil organique qui évolue et s'enrichit grâce à l'apport continu des villes partenaires qui confrontent sa pertinence aux exigences de terrain
- **Communiquer sur l'indice de positivité** de votre ville dans la presse, lors du LH Forum – Forum mondial des villes et territoires positifs, auprès des différents acteurs de votre ville (citoyens, entreprises, associations...) et sur l'ensemble de vos outils de communication

#### 4. Méthodologie et budget

La prestation ci-dessous est évaluée à 24 000 € HT

Les différentes phases (durée +/- 3 mois) :

1. Réunion de lancement : présentation de l'architecture de l'indice de positivité des villes aux équipes de la ville de Bruxelles et briefing sur la méthodologie en matière de collecte des données internes nécessaires au calcul de l'indice
2. Transmission par la Ville de Bruxelles des données collectées relatives aux 25 indicateurs de l'indice de positivité
3. Réunion intermédiaire : appui aux équipes de la ville pour les guider et orienter leurs efforts en matière de collecte des données internes, afin de finaliser le reporting
4. Premier calcul de l'indice de positivité de Bruxelles par l'Institut de l'Economie Positive
5. Réunion de restitution : présentation du premier calcul de l'indice et d'éléments d'analyse pour chaque indicateur pour échange, et le cas échéant débattre des ajustements nécessaires
6. Actualisation du calcul de l'indice de positivité par l'Institut de l'Economie Positive
7. Transmission par l'Institut de l'Economie Positive de la note finale de l'indice et production d'une note de synthèse

Les éventuels frais de transport et d'hébergement de l'équipe de l'Institut de l'Economie Positive (allers-retours Paris-Bruxelles) ne sont pas compris dans ce forfait. Les réunions peuvent se faire à distance, par visioconférence ou téléphone.

#### 5. Descriptif des livrables

Les livrables présenteront 2 calculs de l'indice de positivité :

- l'un intermédiaire (présentation PowerPoint),
- l'autre définitif (note de synthèse finale).

Ces présentations comprendront le détail et l'analyse des scores de l'indice par dimension et par indicateur permettant d'identifier les forces à valoriser en matière d'attractivité du territoire, les efforts à poursuivre et les axes de progrès en matière d'économie positive. Lesdits documents seront transmis à la ville sur supports papier et numérique dans le respect des délais mentionnés ci-dessous.

La ville pourra si elle le souhaite valoriser les résultats de son indice de positivité en externe mais l'Institut de l'Economie Positive ne communiquera pas sans son autorisation.

Si la ville le souhaite, l'Institut pourra communiquer sur la démarche et les résultats du calcul de son indice de positivité sur :

- Son site internet ;
- Ses réseaux sociaux ;
- Dans le cadre des événements auxquels elle prend part, comme le Forum des villes et des territoires positifs du Havre (LH Forum).

## 6. **Références**

### **Indice de positivité des territoires :**

<http://www.institut-economiepositive.com/indices/indice-territoires/>

- **Ville de Paris :**

Résultats de l'indice de positivité de la Ville de Paris 2019 : <http://www.institut-economiepositive.com/2019/12/20/indice-positivite-ville-paris/>

- **Département des Hauts-de-Seine :**

Publication des résultats de l'indice de positivité des Hauts-de-Seine 2019 dans le magazine départemental :

Résultats 2018 : <http://www.institut-economiepositive.com/indices/indice-territoires/indice-territoires-resultat/>

Résultats 2019 : <http://www.institut-economiepositive.com/2019/12/13/lindice-de-positivite-des-hauts-de-seine-devoile>

Article dédié sur la page « Attractivité » du département des Hauts-de-Seine : <https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/attractivite-du-territoire-et-innovation>

### **Indice de positivité des nations :**

<http://www.institut-economiepositive.com/indices/indice-nations/>

- **Pays de l'OCDE :**

Etude et classement publiés chaque année depuis 2013 :

Exemple des résultats 2019 (tous les précédents sont accessibles depuis notre site internet) : <http://www.institut-economiepositive.com/indices/indice-nations/indices-de-positivite-des-nations-2017/>

- **Emirats arabes unis en 2018 :**

Premier pays hors OCDE à calculer son indice de positivité en 2018 :

<http://www.institut-economiepositive.com/indices/indice-nations/les-emirats-arabes-unies-calculent-leur-indice/>

### **Indice de positivité des entreprises :**

<http://www.institut-economiepositive.com/indices/indice-entreprises-2/>

- **Baromètre de la positivité des entreprises du CAC40 (étude réalisée sur la base de données publiques) : 3 éditions publiées**

Résultats sur les données 2018 : <http://www.institut-economiepositive.com/barometre-2019/>

Résultats sur les données 2017 : <http://www.institut-economiepositive.com/indices/indice-territoires/indice-territoires-resultat/resultats-2019-entreprises/>

- **Entreprises ayant calculé leur indice de positivité de manière volontaire et approfondie : Transdev, Engie, Kering, Hermès, Veolia, Aviva, Sanofi, ...**